



Objet : préavis de grève pour la journée du 29 septembre 2022

Paris, le 14 septembre 2022

Madame la ministre,

Face à la crise économique, sociale et environnementale, il est impératif de placer l'intérêt général – « *ce qui est pour le bien public* » - au cœur des orientations politiques, en nous appuyant sur des services publics capables de déployer des politiques de justice sociale et environnementale accessibles à toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

Le Statut général de la Fonction publique, s'inscrivant dans un projet de société résolument moderne, est un instrument essentiel à la cohésion sociale, au développement économique et à la protection de l'environnement.

Selon l'INSEE (chiffres 2019), plus de **neuf millions de personnes vivent encore sous le seuil de pauvreté** et il demeure plus d'un million de travailleuses et travailleurs pauvres en France. Le léger recul du chômage qu'on nous annonce s'est fait au prix d'une flexibilisation à outrance du droit du travail, du durcissement des règles d'indemnisation des demandeurs d'emplois et d'une précarisation des emplois.

Et comme le souligne l'ONU, « **Aucun endroit sur Terre n'est à l'abri des conséquences dévastatrices des changements climatiques.** [...] Si la science nous dit que les changements climatiques sont irréfutables, elle nous dit aussi qu'il est encore temps de les stopper. Il faudra pour cela **transformer nos sociétés en profondeur** – changer notre manière de produire des denrées alimentaires, d'utiliser les terres, de transporter les biens et de faire tourner notre économie ».

Plutôt que de se focaliser sur le durcissement des règles d'indemnisation du chômage, la question de meilleures conditions de travail et de l'accompagnement de la transformation des métiers pour répondre aux enjeux environnementaux est ainsi posée.

Alors que cet été a mis violemment en lumière les conséquences du changement climatique, nos organisations réaffirment aujourd'hui la nécessité d'engager une transition écologique socialement juste.

Concernant notre ministère, le projet d'engager une transition écologique socialement juste revient à garantir l'ouverture des services publics et sites culturels accessibles en proximité à la population sur l'ensemble du territoire et assurer la continuité de service public et le maillage territorial, avec de bonnes conditions de travail pour les agents et le personnel suffisant. Pour les collègues, c'est aussi maintenir le principe du **volontariat dans la demande d'exercice du télétravail** pour chaque agent et ne pas imposer cette modalité de travail. Cette règle doit être respectée sur l'ensemble du ministère de la Culture.

À l'occasion de cette rentrée sociale, **le pouvoir d'achat** et la nécessité d'une augmentation des salaires, des pensions, des retraites, des indemnités chômage, minimas sociaux et bourses d'études demeurent un enjeu majeur pour tous les travailleuses, travailleurs et jeunes. La préservation du pouvoir d'achat nécessite toujours un meilleur partage de la richesse. Dans la fonction publique, le dégel de 3.5% de la valeur du point d'indice en juillet ne correspond aucunement à l'urgence à relever l'ensemble des rémunérations d'au moins 10% pour préserver les conditions de vie de tous au regard de l'inflation qui oscille, pour le premier semestre 2022, entre 5 et 6%. Au ministère de la Culture, l'éradication de la pauvreté est un objectif constant de nos organisations syndicales et passe notamment par la fin du **recours abusif à l'emploi précaire**, une vraie **résorption de la précarité**, **l'indiciarisation des rémunérations** pour toutes et tous, la revalorisation salariale des agents de droit public et privé et la mise en place d'un **cadre national de gestion négocié** pour les agents contractuels qui mettrait fin à la concurrence moins disante, aux recrutements de gré à gré et discrétionnaires. Cela nécessite aussi de ne pas créer de nouveaux contrats ultra-précaires sans droits sociaux, sur des quotités horaires faibles et pour de courtes durées, à l'inverse des avancées sociales obtenues ces dernières années, comme on le voit dans de plus en plus d'établissements (BnF, Musée du Louvre...).

Au ministère de la Culture, **la situation de l'emploi** est particulièrement critique, notamment pour les filières techniques et scientifiques. Par exemple, alors que le niveau d'activité a augmenté, par exemple, de 30 à 50 % dans les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC). Et pourtant aucune solution pérenne et statutaire ne se profile dans ce domaine. Alors que le recours à l'emploi précaire connaît des abus et une croissance exponentielle sur tous les sites du ministère, il est urgent de mettre en œuvre une politique de recrutements réguliers par concours, pour chaque corps du ministère, et de permettre la titularisation des contractuels. Cela doit aussi permettre de créer les postes dont le ministère et ses établissements ont besoin pour fonctionner correctement, remplir leurs missions de service public et mettre fin au sous-effectif.

La carrière des agents est trop souvent bloquée et la nécessité d'un **repyramidage** digne de ce nom se fait attendre depuis de nombreuses années dans toutes les filières. Il y a urgence à construire une stratégie ministérielle de développement de l'expertise

professionnelle publique au travers d'une politique de maintien de l'emploi public, de plans de formation adaptés au travail et à ses mutations, de la préservation de statuts particuliers et de carrières adaptée à cet enjeu.

Le réseau des DRAC est un des piliers du ministère de la Culture pour la mise en œuvre des politiques culturelles. Or la réforme des secrétariats généraux communs a sorti du champ ministériel les directions des affaires Culturelles située en Outre-Mer pour les mettre sous la coupe du ministère de l'Intérieur. Il y a urgence à retrouver l'intégralité du réseau des DRAC et DAC au sein du ministère de la Culture pour garantir la cohérence des politiques culturelles. Tout comme il y a urgence à penser un réseau déconcentré au service du public et non d'une dématérialisation qui part à vau-l'eau et qui sur-sollicite et épuise les personnels, faute d'un pilotage interministériel et ministériel à hauteur de l'enjeu.

La politique immobilière imposée par Bercy est nocive aux services du ministère... Alors même que le ministère de la Culture veut se débarrasser de l'immeuble Pyramides (qui regroupent des services des Musées de France, de l'inspection, du numérique, du secrétariat général, etc.), nous apprenions encore tout récemment que la gestion d'un nouvel immeuble, situé Porte de la Chapelle, a été confié à l'administration centrale. Pour la cohésion des équipes, l'organisation du travail et des missions, le bon sens et les deniers publics, nos organisations rappellent leur attachement au maintien de l'immeuble Pyramides pour les besoins des services et du personnel du ministère de la Culture.

Le manque d'ambition des politiques culturelles, abîmées par le caractère gestionnaire et mercantile des politiques menées, n'est pas à la hauteur des enjeux. La responsabilité publique dans le domaine culturel doit permettre de faire société et, pour ce faire, de développer des politiques culturelles fondées sur la participation et la coopération la plus large : les agents, les associations, les professionnels de la culture, les artistes, la population et les Collectivités. Une autre approche dans la conception des politiques culturelles reste à inventer pour permettre de répondre aux besoins sociaux des populations à tous les âges de la vie. Recréer du lien et du partage nécessite d'autres dispositifs qu'un pass-culture.

Pour que le ministère de la culture s'engage pleinement dans la transformation en profondeur urgente de notre société et réponde aux attentes de nos concitoyens, il lui faut davantage de moyens, notamment humains. Nos organisations s'inscrivent donc pleinement dans la journée interprofessionnelle de grève du 29 septembre pour exiger des hausses de salaires et de véritables mesures pour le pouvoir d'achat.

La dégradation de la situation au ministère de la Culture est symbolisée par le conflit social à la Bibliothèque nationale de France, qui dure depuis maintenant plus de 4 mois, avec de très nombreuses journées de grève et une lutte commune du personnel et des usagers pour défendre les missions de service public, dénoncer le manque de postes en particulier en catégorie C, refuser les projets tout azimut et les mauvaises conditions de travail, mais aussi l'arrivée de contrats ultra-précaires. Nous soutenons pleinement cette lutte.

C'est pourquoi, nos organisations déposent un préavis de grève pour la journée du 29 septembre, pour les agents de droit privé et de droit public, ainsi que pour les nuits en amont et en aval, et exigent la satisfaction des revendications suivantes :

- **Une revalorisation salariale des agents de droit public et privé indexée sur l'inflation ; un cadre de gestion national et ministériel négocié pour les agents contractuels** garantissant l'égalité de traitement et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes contre toute forme de mise en concurrence des travailleurs par le recrutement de gré à gré ; l'indiciarisation des rémunérations sur base horaire ;
- **L'organisation de concours** tous les deux ans pour chacun des corps techniques et scientifiques du ministère de la Culture avec liste complémentaire valable deux ans ; **l'arrêt des suppressions d'emplois** et leur création au regard des besoins ;
- L'engagement d'une **transition écologique socialement juste** à négocier avec les organisations syndicales ;
- Le **retour des Directions des Affaires Culturelles dans la sphère ministérielle culture** ; la mise en œuvre d'une directive nationale d'orientation Culture pour l'année 2023 ;
- **L'association des personnels aux évolutions informatiques** qui nécessitent un pilotage et une maîtrise sérieuses au sein du ministère en visant l'amélioration des conditions de travail et du service rendu ;
- Une **ambition culturelle au service de tous** et de la transformation sociale favorisant la participation, le lien et l'échange entre les femmes et les hommes, les anciens et les jeunes et des politiques publiques, des moyens humains et financiers traduisant cette ambition ;
- **Le choix du télétravail sur la base du volontariat** et l'ouverture de négociation au niveau ministériel pour garantir un cadre national d'exercice de droits relatifs au télétravail ;
- **Le maintien de l'immeuble Pyramides** pour les besoins des services et des agents du ministère de la Culture ;
- Le respect des acteurs de la démocratie sociale par **un dialogue social loyal et tangible** et l'élaboration partagée de l'agenda social avec les organisations syndicales ;

Ce préavis de grève fait l'objet de l'ouverture d'une négociation obligatoire. Nous restons à disposition pour cette négociation.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, madame la Ministre, l'expression de nos salutations syndicales.